



Paris, le 3 novembre 2025

Dans la collection ATE-Comics : « Une journée dans la peau d'un agent de l'État sous l'ère du super-préfet...c'est lui le super héros ! »

De quoi parle-t-on ?

Depuis la [circulaire du 5 septembre 2025](#) signée par l'ex-Premier ministre Bayrou à quelques heures de la fin de son mandat, les agents de l'État voient leurs missions s'éloigner des citoyens pour se rapprocher... des formulaires. Le quotidien de ceux qui devraient instruire, conseiller et accompagner se réduit à rédiger pour nourrir la machine préfectorale. Voici leur nouvelle journée type.



Chronique d'un agenda en surchauffe...

8h30 – Premier café, premier formulaire

Au lieu d'ouvrir le courrier des usagers ou de traiter les demandes des collectivités, l'agent commence sa journée par remplir une fiche pour « aider le préfet à rencontrer on ne sait pas quand et on ne sait pas pourquoi le maire de xx ». Résultat : 3 pages de jargon administratif avant même d'avoir pu ouvrir un dossier.

10h00 – Appel d'une mairie

La collectivité veut savoir si son projet de rénovation énergétique est financé. Réponse de l'agent : « Nous ne pouvons rien dire. Seul le préfet est habilité à parler au nom de l'État ». La mairie repart avec un numéro de téléphone... qui renvoie au standard de la préfecture...qui renvoie vers le service instructeur.

11h30 – Atelier « storytelling »

Préparation du discours d'inauguration du préfet pour une opération cofinancée par trois opérateurs. Les agents compilent les logos,

rédigent les éléments de langage, mais savent déjà que le préfet improvisera.

14h00 – Dérogations en cascade

Un collègue planchait autrefois sur la qualité de l'eau. Désormais, il attend que son directeur lui indique quel est le « bon vouloir » du préfet sur chaque dossier dans le cadre de son « droit de dérogation ». En fonction de la volonté du Préfet, il compile en 20 pages les motifs justifiant qu'une norme environnementale soit suspendue sans que ce soit trop grave. Et il rédige l'argumentaire... que le préfet contresignera sans l'avoir lu tout en étant très satisfait puisque ce dernier sera couvert en cas de problème...ce sera la faute du « sachant » !

16h00 – Deuxième appel d'un citoyen

Une association interroge sur une autorisation environnementale. Réponse : « Nous ne pouvons rien dire. Seul le préfet est habilité à s'exprimer. » L'association comprend qu'elle doit attendre. Attendre quoi ? On ne sait pas.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feetsfo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

17h30 – Boucle de validation

L'agent finit la journée en recopiant les fiches de la matinée dans un tableau national de suivi. Objectif : que le préfet démontre qu'il est « informé » de tout, y compris des dossiers dont il n'a jamais entendu parler.

19h00 – Bilan de la journée...ou pas

Zéro dossier instruit, zéro réponse utile pour les usagers, zéro décision prise. Mais trois formulaires envoyés à la préfecture. Mission accomplie : nourrir le monstre administratif.

21h30 – SAV bureaucratique en situation de travail dissimulé

Appel sur le téléphone perso de la part du directeur qui a été relancé par le secrétariat du préfet...il faut rectifier en urgence la fiche transmise le matin même...elle ne respecte pas la nouvelle charte graphique « L'Etat c'est moi, rien que moi, tant que je suis là ». Si la fiche rectifiée n'est pas sur le bureau du Super-Préfet à 8h00, tout le monde en entendra parler !!

UNE JOURNÉE DANS LA PEAU D'UN AGENT DE L'ÉTAT



Les constats de FO/DDI

La réforme des « super-pouvoirs » préfectoraux ne rend pas l'État plus efficace : elle détourne les agents de leur mission de service public pour les transformer en scribes au service d'un préfet omniscient... en théorie. En pratique, les citoyens attendent, les collectivités s'impatientent, et les agents s'épuisent à écrire ce que d'autres n'arbitrent pas.